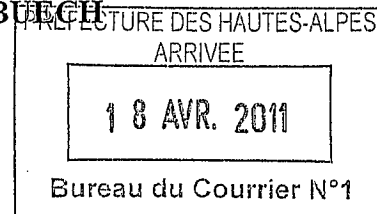


DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUËCH

Séance du : 11 avril 2011  
Convocation du : 1<sup>er</sup> avril 2011



**Objet : Budget Développement Economique  
Affectation des résultats de l'année 2010.**

L'an deux mille onze, le onze avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Deux Buëch, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice Chautant

Etaient présents : Membres titulaires : R. Fournel, F. Reynaud, M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, M. Mescle, G. Lesbros, JM. Bermond, R. Basset, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, F. Regord, B. Faure, P. Aubin  
Membres suppléants : Sandrine Arnaud-Salgado, Marc Rosenstiel

Excusés : Jean-Louis Pelloux, Claudette Mezière,  
Guy Jullien remplacé, Martine Barbet remplacée

Les délégués de la Communauté de Communes des Deux Buëch constatent au compte administratif 2010 du budget Développement Economique :

un excédent de fonctionnement de : 75 423.90 €  
un déficit d'investissement de : - 70 116.49 €

Il n'y a pas de restes à réaliser.  
Le besoin de financement en Investissement est de 70 116.49 €.

Le vice-président chargé des finances propose :

- d'affecter en réserve d'investissement la somme de 70 117 € afin de couvrir le besoin de financement en investissement, et de reporter en fonctionnement la somme de 5 306.90 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications fournies par le Vice-Président chargé des finances, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
---

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem of a seated figure holding a staff, surrounded by the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES DE DELY BUECH" and "APPRÉHENSÉ EN 1020".

Michel Mescle

Transmis en préfecture le :

14 avril 2011

Affiché le :

27 avril 2011